

**Manuscrit 5 (MNN 2001.19.1.2)**  
**Lettre de Nicéphore et Claude Niépce à Bernard Niépce**  
**29 juin 1800**

<De la main de Bernard Niépce>  
Repondu le 30 messidor<sup>1</sup>.

<De la main de Nicéphore Niépce>  
. Nice<sup>2</sup>, le 10 Messidor, an 8<sup>e</sup>.<sup>3</sup>/  
en réponse à la tienne du 24 Prairial<sup>4</sup>./

. Ma mère, qui aura probablement reçu la dernière lettre de mon frère<sup>5</sup>, datée/  
du 21 Prairial<sup>6</sup>, n'aura pas manqué de te faire part, mon cher Ami, du/  
malheur qui nous est arrivé. après tous les désagréments, toutes les privations/  
que nous avons éprouvées depuis quelque tems dans ce fatal pays<sup>7</sup>, il nous étoit/  
réservé d'essuyer la plus sensible, la plus douloureuse de toutes les pertes. tu/  
sais que nous n'avons plus qu'un fils : son frère le pauvre petit Agénor, malgré/  
les secours de l'art et les soins de la tendresse, n'a pu résister à la violence/  
d'une fièvre putride vermineuse<sup>8</sup>, accompagnée de convulsions, qui nous l'a/  
enlevé sous nos yeux, au bout de dix jours<sup>9</sup>. Si M<sup>r</sup> Lefort se fut trouvé ici,  
peut être l'auroit-il rappelé à une vie qu'il ne connoissoit encore que par le/  
sentiment du plaisir, et à laquelle nous ne tenons guère aujourd'hui, que par/  
celui de la douleur. tu nous plaindras, mon cher ami, mais tu nous plaindrois bien/  
d'avantage si tu avois connu ton pauvre petit neveu<sup>10</sup>. il joignoit aux graces/  
naïves de l'enfance, un excellent naturel, et une intelligence rare pour son/  
âge ; mais je ne veux pas t'entretenir plus longtems, d'un objet qui ne peut/  
desormais que nous causer d'inutiles regrets, et doit nous rappeler éternellement,  
de bien cruels souvenirs./

. Si nous ne t'avons pas donné des détails sur les evenemens qui se sont/  
passés pendant l'occupation de ce pays par les troupes ennemies<sup>11</sup>, c'est parceque/  
nous craignons qu'ils ne compromissent notre correspondance. d'après les/  
mouvemens combinés de l'armée de réserve et de celle de Massena<sup>12</sup>, il paroît assez/  
naturel de croire que l'évacuation de Nice par cette dernière, étoit une affaire/  
arrangée. lorsque nous vîmes les forts de mont alban et Villefranche//

occupés par nos troupes ; lorsque nous sûmes que l'ennemi faisoit enlever les/  
canons du château, et surtout lorsque nous apprîmes le départ précipité du/  
Général Mélas<sup>13</sup>, nous jugeames que l'armée de réserve s'étoit avancée, et que nous/  
ne serions bientôt plus sous le gouvernement autrichien. comme il faut être juste/  
même envers ses ennemis, nous devons dire que ce gouvernement n'a rien négligé pour/  
maintenir le bon ordre et déconcerter les projets des malveillans. Si les Niçois ou les/

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire le 19 juillet 1800. Document inconnu.

<sup>2</sup> Nicéphore vivait à Nice depuis 1793. En 1794, il y avait épousé Agnès Romero qui, l'année suivante, lui avait donné un fils, Isidore. En ce mois de mai 1800, le couple venait de perdre son second enfant (Louis Joseph Claude, surnommé « Agénor ») à l'âge de deux ans et demi comme Nicéphore l'annonce ici à son frère Bernard.

<sup>3</sup> C'est-à-dire le 29 juin 1800 (dimanche).

<sup>4</sup> C'est-à-dire du 13 juin 1800. Document inconnu.

<sup>5</sup> Claude. À cette époque, il vivait à Nice avec Nicéphore.

<sup>6</sup> C'est-à-dire du 10 juin 1800. Document inconnu.

<sup>7</sup> Depuis 1792, année de son invasion par les troupes révolutionnaires françaises, le comté de Nice était rattaché à la France. En 1800, il était cependant occupé par les autrichiens contre lesquels Bonaparte était alors en guerre.

<sup>8</sup> Et non « vomisseuse » comme l'indiquaient les transcriptions antérieures. **Vermineuse** : Terme de médecine. Qui est produit, entretenu par des vers. Disposition vermineuse (cf. Littré via MediaDico : [www.mediadico.com](http://www.mediadico.com)).

<sup>9</sup> Né le 1<sup>er</sup> novembre 1797 en Sardaigne, le petit Agénor était décédé le 9 juin 1800.

<sup>10</sup> En effet, depuis 1793, Nicéphore n'était semble-t-il pas retourné en Bourgogne. Son frère Bernard et sa mère ne connaissaient donc vraisemblablement ni sa femme, ni ses enfants.

<sup>11</sup> À savoir les Autrichiens (voir notes précédentes).

<sup>12</sup> André Masséna (1758-1817), duc de Rivoli, prince d'Essling et maréchal d'Empire. En 1800, il était général en chef de l'armée d'Italie (créée sous l'impulsion de Bonaparte en 1792).

<sup>13</sup> Michael Friedrich Benedikt von Melas (1729-1806). C'est lui qui avait dirigé les troupes autrichiennes lors de la bataille de Marengo le 14 juin 1800.

Piémontais eussent commandé, je doute fort que nous en eussions été quittes à si bon/ marché. la nouvelle des otages est très vraie : il y en a eu six ou huit. une personne de/ ma connaissance a vu une liste de 400 personnes qui devoient en cette qualité, pour cause/ de jacobinisme<sup>14</sup>, être arrêtés & conduites à Turin. on avoit suggéré ce conseil au/ Général Elnits<sup>15</sup> qui, à cequ'on dit, s'est repenti de ne l'avoir pas suivi. à l'égard des/ Barbets<sup>16</sup>, ils n'ont pas cru devoir démentir l'opinion que six années de brigandage/ et d'assassinats avoient donnée d'eux ; et sans la fermeté des autrichiens dont ils étoient/ mal vus et assez mal-menés, la malheureuse ville de Nice auroit à gémir sur de/ bien plus grands maux encore que ceux qu'elle a essayés. je n'ai pas oui dire que les/ autrichiens aient fait fusiller des Barbets. ceux-ci ont assassiné un nommé Verne/ habitant de cette commune, et pillé plusieurs maisons, entre autres celle de la femme/ du Général Miolis<sup>17</sup> ; mais la différence des opinions n'est qu'un prétexte, et les vrais/ jacobins, selon eux, sont ceux qui ont de l'argent. je ne te parlerai pas, mon cher ami,/ de la maniere dont les français étoient vus ici, et des propos que l'on tenoit sur leur/ compte : ils sont de nature à faire frémir d'horreur. je te dirai seulement que le plus/ grand acte d'humanité qu'on pût attendre de certains individus, c'étoit qu'ils vous/ fissent grace de la vie, et le plus grand acte de modération de la part de beaucoup/ d'autres, qu'ils ne prévinsent (sic) pas la loi en devenant vos Bourreaux. il faut//

egalement convenir d'une vérité : c'est que dans cette affaire-ci comme dans toutes/ celles qui ont souillé la révolution, le crime n'a été commis que par ceux dont il/ étoit auparavant le patrimoine. ces tems desastreux sont heureusement passés, et on/ doit moins craindre que jamais qu'ils ne reviennent, surtout depuis que Gênes et ses/ deux rivieres sont en notre pouvoir. M<sup>r</sup> Lefort est parti il y a huit jours pour/ Milan, en passant par le Piémont. nous attendons à chaque courier des nouvelles de/ ma Sœur<sup>18</sup> : nous aurions déjà dû en recevoir, a en juger par la date de notre lettre./ nous avons touché dans le tems, les 1000<sup>#</sup> de M<sup>me</sup> Audiberti, et ce fut sur cette somme/ que je remboursai 500<sup>#</sup> à M<sup>r</sup> Lefort, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à ma/ mère. je croi que l'absence de Maillard<sup>19</sup> ne peut pas être un obstacle pour l'envoi des/ fonds qui peuvent nous être destinés ; ma Sœur pour cela, n'auroit qu'à s'adresser/ elle même à M<sup>r</sup> Perégaux ou à M<sup>r</sup> Defli Banquiers, par la voie desquels son/ Mari nous fait parvenir nos lettres de change. tu voudras donc bien, te concerter/ avec elle à cet egard, pour l'expédition de la somme qui se trouve à notre disposition,/ et dont nous avons le plus pressant besoin. adieu, mon cher ami : dis à ma mère/ combien nous sommes contens de savoir qu'elle jouit d'une bonne santé, fais lui part/ des vœux que nous adressons sans cesse au ciel pour sa conservation, et présente-lui/ je te prie, pour ma femme, pour isidor & pour moi, l'assurance de notre tendre &/ respectueux attachement. Adieu : nous t'embrassons de tout notre cœur. je cède [la]/ plume à mon frère./

<De la main de Claude Niépce>

Mon frere ayant entierement répondu, aux objets/  
que tu lui demandois dans ta lettre ; je remettrai à un autre courier,/  
Mon cher ami, le plaisir de m'entretenir plus longtems avec toi ; je/  
me contenterai pour celui-ci, de te renouveler l'assurance du plus tendre et/  
du plus sincere attachement ; je te prie de faire agreer à Ma Mere,/  
Mes hommages, et les sentimens que je lui ai vouë pour la vie./  
le Bonjour à tous nos gens.//

<sup>14</sup> **Jacobin** : membre d'une société politique établie, en 1789, à Paris, dans l'ancien couvent des jacobins, et ardente à soutenir et à propager les idées d'une démocratie et d'une égalité absolues (cf. Littré via MediaDico : [www.mediadico.com](http://www.mediadico.com)).

<sup>15</sup> Le Baron d'Elnits, un général de l'armée autrichienne.

<sup>16</sup> **Barbets** : partisans du barbétisme, un mouvement populaire d'opposition à la domination du comté de Nice par la France apparu en 1793. Par la suite, ce terme devint synonyme de « brigand » et d'« escroc », nombre d'entre eux ayant infiltré le mouvement des barbets conduisant à son discrédit.

<sup>17</sup> Sextius Alexandre François de Miollis (1759-1828), général ayant participé à la campagne d'Italie.

<sup>18</sup> Claudine Niépce (1762-1801). En 1786, elle avait épousé Jean Gervais Labène duquel elle avait divorcé en 1796. En cette année 1800, elle venait de se remarier avec Jean Pierre Maillard (voir note suivante).

<sup>19</sup> Jean Pierre Maillard, avocat au parlement de Paris. Il venait d'épouser Claudine Niépce, la sœur de Nicéphore, Claude et Bernard (voir note précédente).

<De la main de Nicéphore Niépce>

P.S./

. quand nous aurions assez de fonds pour entreprendre le voyage de Bourgogne<sup>20</sup>, tu/  
sens, mon Cher Ami, quelque soit d'ailleurs notre juste empressement à nous réunir à/  
ceque nous avons de plus cher, que nous ne pou[vr]ons le faire actuellement a cause des/  
chaleurs excessives de la saison, d'autant plus qu'on ne peut voyager avec quelque sûreté/  
que par la haute Provence, et que cette route pratiquée au milieu des montagnes n'est/  
elle même praticable qu'à pié ou à dos de mulets. c'est ceque nous a dit M<sup>r</sup> Lefort qui est/  
arrivé il y a quinze jours de Fréjus. Adieu !/

://: Au Citoyen,/

Niepce-Barrault, fils, rue/

de l'oratoire à châlons Sur Saône./

. à châlons Sur Saône./

Saône & Loire./

<Cachets postaux>

85 – NICE

---

<sup>20</sup> Autrement dit, quitter Nice pour retourner vivre à Chalon-sur-Saône. Un an plus tard, ce sera chose faite, Nicéphore, Claude, Agnès et Isidore ayant définitivement quitté Nice en mai 1801 « pour affaires de famille » (cf. passeport délivré à Nicéphore Niépce, 18 mai 1801, Coll. JN, BNF).